

RESEAU SOLIDARITE RROMS

Chez Madame M.P. VINCENT

24, rue des martyrs de Vingré

42 000 St-Etienne

Contact : Madame A. COMBAT

6.83.31.94.78.

Lettre ouverte

A l'attention de la direction de la D.D.A.S.S.

De Monsieur le président du Conseil Général

De Monsieur le préfet de la Loire

De Monsieur le maire de St-Etienne

Objet : logement d'urgence

Copie à la H.A.L.D.E. et au

Représentant de la Défenseure des Enfants

St-Etienne, le 08 Octobre 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous écrivons avec Madame S.L Cette mère de famille a six enfants mineurs, F., 13 ans, R. 9 ans, C. 8 ans, D. 6 ans, E., 5 ans et L., 3 ans. Ils ont la nationalité Roumaine.

Ils sont en France depuis l'été 2007. A leur arrivée à St-Etienne, après avoir passés quelques jours, dans une ancienne école désaffectée, où vivaient déjà beaucoup de personnes roumaines, ils ont du trouver un autre lieu pour vivre. La promiscuité n'était pas envisageable pour cette famille avec de nombreux enfants.

Ils se sont installés dans le quartier de la Terrasse, dans un appartement voué à la démolition. Les conditions de vie étaient correctes, il y avait l'électricité et l'eau à proximité. La maison était bien tenue.

R., D., E. et L. ont été scolarisé à l'école, rue Lamazière, en élémentaire et maternelle. Ce sont des enfants curieux d'apprendre qui aiment aller en classe. Aujourd'hui, un an après R. parle couramment le français.

F. a fréquenté le collège des Champs.

C., est un enfant polyhandicapé, il souffre d'une microcéphalie. Il ne peut pas marcher, il s'exprime par des expressions du visage car il ne parle pas, il mange des aliments mixés qu'il faut lui donner. Ces bras et ses jambes sont crispés et le font souffrir. Sa cousine P., de 18 ans, aide sa mère pour assurer les soins quotidiens.

Durant cette année, les parents ont fait toutes les démarches nécessaires pour les soins de l'enfant auprès du service de la PASS et de l'hôpital nord. Aujourd'hui son handicap est reconnu par la M.D.P.H. Un établissement d'accueil spécialisé est préconisé.

En Février 2008, le père des enfants est incarcéré. Madame se retrouve alors seule, avec l'aide de P. pour faire grandir les enfants.

En Juin 2008 la famille doit partir, le lieu ou elle vit va être démoli. Elle trouve un nouveau lieu de vie. Le bâtiment d'habitation d'un ancien garage, sur la RN 82 en direction de La Fouillouse. Les enfants continuent de fréquenter l'école, malgré l'absence de bus.

Fin Septembre 2008, des agents EDF passent pour couper l'électricité, avec la police. Nous ne savons pas qui en a donné l'ordre. La police passe très régulièrement dire à la famille de partir, qu'elle va être expulsée. Sans eau, ni électricité, ni chauffage, avec les menaces policières, la famille ne sait plus que faire. Partir oui, mais où ?

Début Octobre 2008, la famille finit par s'installer dans une maison anciennement squattée, rue de Chavassieux, appartenant à la mairie. Quelques jours plus tard, la police est à nouveau là, avec un agent de la mairie pour les mettre sur le trottoir, c'est l'expulsion. Ce jour là, il pleut. La mère avait accompagné un des enfants chez le médecin et arrive après la police municipale qui leur laisse tous juste le temps de récupérer leurs affaires. Les filles sortent les matelas et couvertures par la fenêtre. Tout est mouillé. Tout le monde dehors, avec les affaires empaquetées rapidement dans des sacs poubelles ou les couvertures. Où aller ?

Au téléphone, le 115 a pour directive de la D.D.A.S.S. ne pas héberger les Roumains, même s'il y a des enfants. L'accueil d'urgence serait-il conditionné à la nationalité ?

La solidarité propose à cette famille de les accueillir temporairement, mais finalement, elle choisie de retourner sur ces pas. Elle se réinstalle à l'ancien garage qui n'a pas encore été muré. Les enfants ont été absents à l'école.

Comment une famille présente à St-Etienne depuis plus d'un an, avec six enfants, un sévèrement handicapé, les autres ayant été scolarisés régulièrement, peut se retrouver à devoir faire du feu pour se réchauffer, manger, et chauffer l'eau pour se laver qu'il faut aller chercher avec des bidons ! ?

Avec l'arrivée du froid, Madame SL demande à pouvoir bénéficier d'un accueil d'urgence.

Le réseau appuie sa demande à vivre et élever ces six enfants dans des conditions décentes. La situation actuelle n'est plus tenable pour cette famille. Outre le confort matériel, ce temps d'accueil permettrait notamment à Madame SL de poursuivre les démarches nécessaires pour que C. puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à son handicap, que Florina retrouve une place dans la scolarité en collège, que P. accède à des cours de Français, et bien sur que les plus petits puissent continuer la scolarité qu'ils ont bien débuté dans la sérénité.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et nous attendons, Mesdames, Messieurs, une réponse de votre part. Dans cette attente, nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères salutations.

Madame S.

Pour l'association Solidarité Roms
Madame Adeline COMBAT